

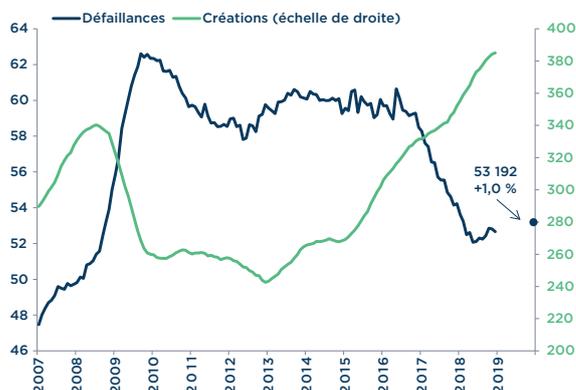
FOCUS

Par Bruno De Moura Fernandes,
Économiste pour la France,
l'Amérique du Nord & le Royaume-Uni
basé en France

Défaillances d'entreprises en France : bilan 2018 et perspectives 2019

Depuis mai 2018, le nombre de défaillances d'entreprises augmente en France. Coface anticipe que cette tendance va se poursuivre en 2019 (+1 %), dans un contexte de croissance entravée, à la fois, par un environnement international moins favorable (croissance moins dynamique dans le reste du monde, protectionnisme accru), et par des contraintes d'offre persistantes (taux d'utilisation des capacités et des difficultés de recrutement au plus haut depuis 2007). Si l'ampleur de cette hausse du nombre de recours aux procédures de défaillances est modeste et loin d'être suffisante pour annuler les améliorations observées entre début 2017 et mai 2018 (-11 %), elle devrait concerner divers types d'entreprises. Les principaux secteurs pourvoyeurs de défaillances ont, en effet, vu leur situation se détériorer au second semestre 2018. Outre le secteur de la construction, les secteurs dépendant de la consommation ont également souffert en seconde partie d'année, à l'image de l'automobile et des services aux particuliers, dans un contexte de moindre confiance des ménages. Si les plus grandes entreprises ont également vu leurs défaillances rebondir au second semestre, l'essentiel de la hausse est imputable aux difficultés des très petites entreprises (TPE) réalisant moins de 250 000 EUR de chiffres d'affaires, qui représentent plus de 80 % des défaillances. Ainsi, le coût financier moyen des défaillances a continué de diminuer. Par ailleurs, si onze régions sur treize ont recensé moins de défaillances en 2018, celles-ci ont nettement progressé en Ile-de-France.

GRAPHIQUE 1
Défaillances et créations d'entreprises (en milliers, annuel)



Sources: Ellipsène, INSEE, Coface

2018, une année en deux temps

Sur l'ensemble de l'année 2018, 52 665 défaillances d'entreprises ont été recensées, soit 2,9 % de moins qu'en 2017. Le nombre de défaillances a ainsi atteint l'an dernier son plus bas niveau depuis 2008. Toutefois, la tendance est au rebond des défaillances depuis le mois de mai, quand 52 073 défaillances avaient été enregistrées au cours des 12 mois précédents (**Graphique 1**).

Si, lors des cinq premiers mois de l'année - à l'exception d'avril - le nombre mensuel de défaillances avait constamment été inférieur à ces mêmes mois en 2017, la situation s'est dégradée ensuite, notamment en septembre et en octobre (**Graphique 2**).

Par conséquent, même si les deux derniers mois de l'année ont été bons, les défaillances ont progressé aux troisième et quatrième trimestres 2018, après huit trimestres consécutifs de baisse (**Graphique 3**). Deux périodes doivent ainsi être distinguées en 2018. Au cours de la deuxième partie de l'année, les défaillances ont alors progressé de 2,3 % par rapport au second semestre 2017, alors qu'elles avaient diminué de 7,2 % au premier semestre.

Par ailleurs, l'âge moyen d'une entreprise défaillante est inchangé par rapport à 2017, à 81,1 mois. L'espérance de vie des entreprises est restée stable depuis le deuxième trimestre 2017, après une période de constante progression depuis 2011 (68,8 mois).

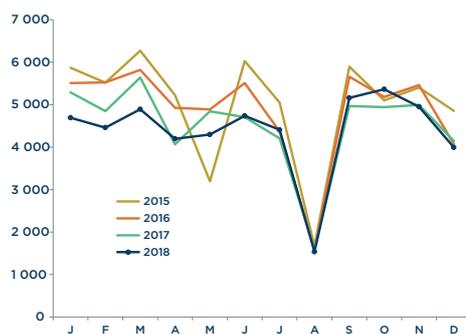
En parallèle, 385 000 entreprises - hors autoentrepreneurs - ont été créées en 2018, soit une hausse de 9 % par rapport à 2017, qui avait déjà été particulièrement

dynamique en la matière (+6 %). Toutefois, ces nombreuses créations d'entreprises devraient se répercuter négativement dans l'évolution des défaillances à moyen terme, dans la mesure où seulement une entreprise sur deux est toujours active cinq ans après sa création.

Fin de la période faste pour les très petites entreprises

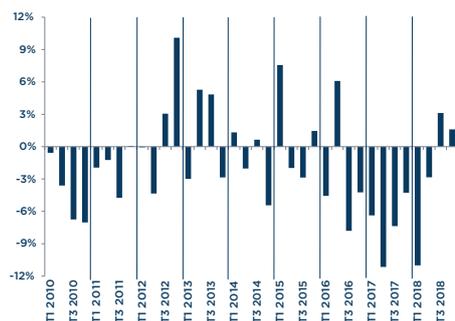
Le coût financier des défaillances, mesuré par l'encours des dettes fournisseurs non honorées, a également diminué en 2018 : -4,4 % pour un total de 3 milliards EUR. Cette baisse étant plus marquée que celle du nombre de défaillances, le coût financier moyen d'une défaillance s'est réduit en 2018 (57 700 EUR contre 58 600 EUR en 2017). A l'inverse, le coût en termes d'emplois a progressé, puisque 166 000 emplois ont été affectés par les défaillances l'an dernier, contre 159 700 l'année précédente (**Graphique 4**).

GRAPHIQUE 2
Défaillances d'entreprises mensuelles



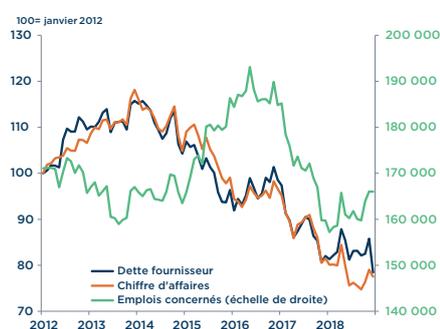
Sources: Ellisphère, Coface

GRAPHIQUE 3
Évolution des défaillances trimestrielles (en glissement annuel)



Sources: Ellisphère, Coface

GRAPHIQUE 4
Évolution du coût des défaillances



Sources: Ellisphère, Coface

Le chiffre d'affaires (CA) moyen des entreprises défaillantes a continué de baisser (311 600 EUR, soit -2 % sur un an). Le nombre de défaillances d'entreprises réalisant un chiffre d'affaires (CA) inférieur à 250 000 EUR (plus 80% des défaillances) ne s'est que très légèrement réduit en 2018 (-1 %). Dans le même temps, les entreprises restantes ont enregistré une forte diminution (-10%). Toutefois, le rebond du nombre de défaillances d'entreprises réalisant plus de 10 millions EUR de chiffre d'affaires (206 défaillances recensées en 2018, soit +16 %) est à souligner (**Graphique 5**).

La divergence d'évolution de la taille moyenne des défaillances en termes financiers et d'emplois en 2018 est imputable aux importantes défaillances d'entreprises de sécurité privée, dont les effectifs sont particulièrement fournis et le chiffre d'affaires limité.

En 2018, les principales défaillances ont été concentrées dans les secteurs de la distribution et de l'agroalimentaire. Trois des cinq défaillances les plus importantes ont concerné le secteur de la distribution. Le commerce de détail de jouets a été particulièrement affecté, notamment par le dynamisme du commerce en ligne, comme l'illustrent les défaillances de TOYS'R'US et LUDENDO (respectivement 326,8 et 151,4 millions EUR de CA). A ces deux défaillances dans la distribution s'est ajoutée celle du grossiste en téléphonie AUDIM (143,1 millions EUR de CA). Les deux autres principales défaillances de l'année, en termes de chiffre d'affaires, a concerné la filière de la viande, avec la société DOUX réalisant 316,1 millions EUR de CA et la coopérative UKL-Arrée (216,5 millions EUR).

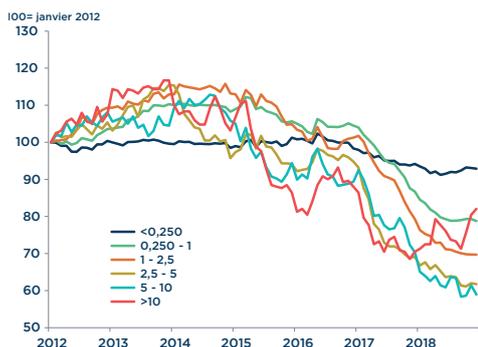
Tous les principaux secteurs ont vu leur situation se dégrader au second semestre

Tous les principaux secteurs pourvoyeurs de défaillances - notamment la construction et les services aux particuliers, qui concentrent à eux seuls près de la moitié des défaillances totales (**Graphique 6**) - ont suivi des tendances similaires en 2018, avec une dégradation au second semestre (**Graphiques 7 et 8**).

Le retournement de cycle dans le secteur de la construction, illustré par la baisse de 5,3% des permis de construire sur les 11 premiers mois de 2018, s'est traduit par un rebond des défaillances en deuxième partie d'année. De plus, le ralentissement de la consommation des ménages – qui aurait progressé seulement de 0,8 % en 2018, selon la prévision Coface, après +1,1 %

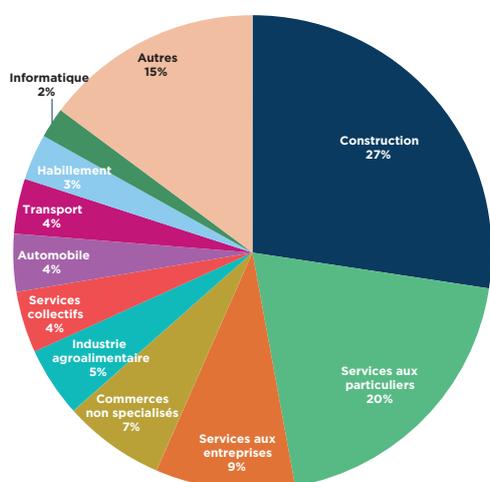
en 2017 –, dans un contexte de chute de la confiance, a principalement affecté les services aux particuliers, la distribution (commerces non spécialisés) et, en fin 2018, le secteur automobile, dont les immatriculations ont diminué de 8 %¹ sur les quatre derniers mois de l'année. Si les défaillances ont également crû dans le transport routier de fret (+9 %), plus de 90 % de la hausse des défaillances dans le secteur du transport s'explique par les chauffeurs de taxis. Toutefois, la forte progression des défaillances de chauffeurs de taxi est imputable à la multiplication du nombre de chauffeurs VTC, qui entraîne mécaniquement davantage d'entreprises dans la filière et in fine de procédures de défaillances. Enfin, l'industrie agroalimentaire a enregistré une progression des défaillances en raison des difficultés traversées par les boulangers, dans un contexte de hausse des cours des céréales suite à l'épisode de sécheresse durant l'été et le début de l'automne 2018.

GRAPHIQUE 5
Évolution des défaillances par tranche de chiffre d'affaires (en millions d'euros)



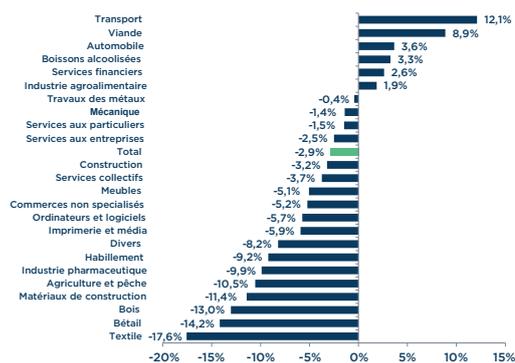
Sources: Ellispère, Coface

GRAPHIQUE 6
Répartition des défaillances par secteur en 2018



Sources: Ellispère, Coface

GRAPHIQUE 7
Évolution des défaillances dans les principaux secteurs en 2018 (en glissement annuel)



Sources: Ellispère, Coface

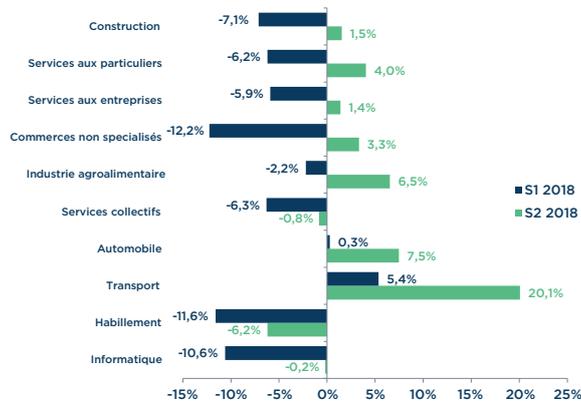
Effet très limité du mouvement des « gilets jaunes » sur les défaillances à fin décembre 2018, sauf dans le commerce de détail d'habillement

L'effet du mouvement des « gilets jaunes » est difficilement perceptible à la lumière des chiffres de défaillances du mois de décembre 2018, au cours duquel elles ont été inférieures de 3,6 % à celles enregistrées en décembre 2017. Le nombre de défaillances dans le commerce, principal secteur exposé aux perturbations, a diminué de 16 % sur le segment de gros (interentreprises) et de 1 % dans le commerce de détail, par rapport au même mois l'an dernier. Le seul sous-segment semblant avoir été affecté est le commerce de détail d'habillement, avec une hausse de 22 %, soit 15 défaillances de plus qu'en décembre 2017 sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, tandis que la hausse des défaillances dans le secteur de la restauration en décembre (+6 %) s'inscrit dans la tendance du second semestre où elles ont progressé de 8 %, le nombre de bars et cafés ayant fait faillite s'est réduit (-7 %). L'autre secteur exposé aux perturbations liées au mouvement des « gilets jaunes », le tourisme, semble avoir été légèrement affecté, avec 32 défaillances sur le mois de décembre contre 23 l'année précédente. Toutefois, compte tenu de la faiblesse du nombre de défaillances évoquées, l'effet du mouvement ne peut être considéré comme significatif, même pour ces sous-secteurs. Cependant, les éventuels effets significatifs devraient être plus perceptibles à la lumière des défaillances du mois de janvier, voire des mois suivants, si le mouvement venait à s'inscrire dans la durée.

TABLE 1
Nombre de défaillances dans les secteurs exposés aux répercussions liées au mouvement « des gilets jaunes »

	Décembre 2017	Décembre 2018	Évolution en décembre (glissement annuel)	Évolution au S2 2018 (glissement annuel)
Commerce de détail	524	519	-1%	-1%
<i>dont d'habillement</i>	69	84	22%	-6%
Commerce de gros	224	189	-16%	-1%
Restauration	418	443	6%	8%
Débites de boisson	107	100	-7%	6%
Hôtels	23	32	39%	-39%
Tous secteurs	4 143	3 992	-4%	2%

1- Au-delà du ralentissement de la consommation des ménages, cette diminution des immatriculations s'explique également par d'autres facteurs spécifiques au secteur, comme la mise en œuvre de nouvelles normes anti-pollution.

GRAPHIQUE 8
 Évolution des défaillances dans les principaux secteurs en 2018 (en glissement annuel)


Sources: Ellipsère, Coface

Diminution des défaillances dans toutes les régions, à l'exception des Hauts-de-France et, surtout, de l'Ile-de-France

La baisse des défaillances a concerné l'ensemble du territoire puisque onze régions sur treize ont recensé moins de faillites d'entreprises en 2018 (Graphique 9). Toutefois, parmi les deux exceptions figure l'Ile-de-France, principale région pourvoyeuse de défaillances, où, à l'image de son poids économique, plus d'une défaillance sur cinq a été enregistrée. Si un léger rebond a été enregistré dans les Hauts-de-France, la hausse a été plus marquée en Ile-de-France. Plusieurs secteurs franciliens importants ont vu leur situation se détériorer en 2018 : les services aux particuliers (+13 %, en raison de la restauration traditionnelle et, surtout, rapide, auto-écoles, coiffeurs), le transport (+28 %, transport routier de fret et, surtout, taxis), la construction (+2 %, travaux de peinture, de couverture, de plâtrerie) et l'automobile (+21 %, concessionnaires).

RÉSERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface publie ce document de bonne foi et sur la base d'une obligation de moyens (étant entendu de moyens commerciaux raisonnables) quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité des données. Coface ne pourra être tenu responsable de tout dommage (direct ou indirect) ou perte en tout genre, subis par le lecteur et découlant de l'utilisation par le lecteur des informations, analyses et opinions. Le lecteur est ainsi seul responsable des décisions et conséquences des décisions qu'il prend sur la base du présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement, sous réserve de porter la mention apparente de Coface, de reproduire le présent paragraphe et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site web de Coface : <http://www.coface.fr/Home/Informations-generales/Mentions-legales>

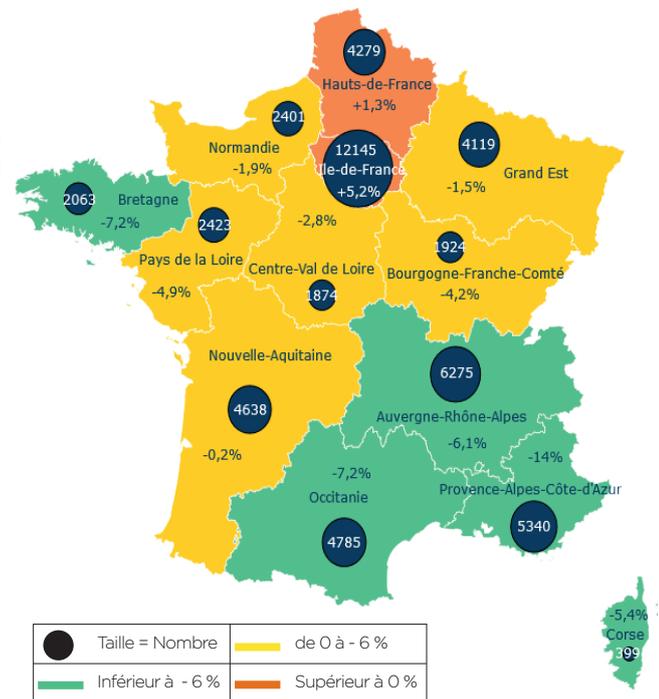
Davantage de défaillances d'entreprises en perspective en 2019

Selon le modèle de prévision de Coface, 53 192 défaillances d'entreprises seront enregistrées en 2019, soit une hausse de 1 % par rapport à 2018 (Graphique 1) :

$$\text{Def}_{t} = -404,2 \text{ PIB}_{t-2} + 0,36 \text{ Def}_{t-1} - 171,5 \text{ Conf}_{\text{Construction}_{t-1}} + \epsilon$$

(0,03) (0,02) (0,01)

Le rebond du nombre de défaillances en 2019 est expliqué par l'ensemble des variables du modèle². D'une part, selon la prévision de Coface, la croissance du PIB ralentira en 2019, de 1,5 % à 1,4 %, pénalisée par un environnement international moins porteur (ralentissement des principaux partenaires, protectionnisme accru) et par les contraintes d'offres dans l'économie française (capacités de production et main d'œuvre). Dans le même temps, le secteur de la construction ayant initié un retournement de cycle l'an dernier, l'indice de confiance dans la construction devrait se dégrader progressivement en 2019.

GRAPHIQUE 9
 Carte de France des défaillances en 2018


Sources: Ellipsère, Coface

2- La variable « évolution de l'indice de confiance dans le secteur de la construction au trimestre précédent » est significative dans un intervalle de confiance de 99 %. De la même façon, la variable « croissance du PIB deux trimestres auparavant » et « évolution des défaillances au trimestre précédent » sont respectivement significatives dans un intervalle de confiance de 97 % et 98 %. Aussi le modèle de prévision est-il significatif dans l'intervalle de confiance standard de 95 %.